

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<p>Séance du 20 mars 2026</p> <p>Date de convocation 16 mars 2026</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice..... 27</p> <p>Présents 26</p> <p>Pouvoirs 01</p> <p>Votants 27</p>	<p>Le vingt mars deux mil vingt-six à 17h46, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOUA, Karine BOTTE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Carole HERVAGULT, Pascal MARIE, Ludovic GUIOT, Corentin LECOMTE, Pauline BACHELET, Manuella FERREIRA, Hélène LEPRESLE, Arnaud DAMIEN, Delphine MORELLE, Philippe MAUGER, Emilie BRUNEL-RAYMOND, Jérôme LANGLOIS, Valérie LOUCHEL, Cyrille MANSOUR, Danyla GUY, Elisabeth METRAL-SYORD, Victor LEMOINE, William BERTRAND, Béatrice GAILLOT</p> <p><u>Était absent avec pouvoir</u> : Fouad REOUINI à Cédric VIGUERARD</p> <p><u>Secrétaires de séance</u> : Corentin LECOMTE et Elisabeth MITRAL-SYORD</p>
--	--

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

26.16 - ELECTION ET INSTALLATION DES ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, élu Maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des Adjoint.

1. Fixation du nombre d'Adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122,
 Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
 Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,
 Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints,
 Il est proposé au conseil de fixer à **8** le nombre d'adjoints au Maire.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité :

Votants	27
Pour	24
Contre	3
Abstentions	0

2. Election des candidats aux fonctions d'adjoint au Maire

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote référentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chaque liste, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à une troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. (article L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT)

Le Maire invite le Conseil Municipal à décider du délai à laisser pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Il est constaté que 2 listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire ont été déposées.

Ces listes ont été jointes au procès-verbal et sont mentionnées ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste.

Il est ensuite immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote, sous le contrôle du bureau désigné au 20-15.2 et dans les conditions rappelées au 20-15.3

1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	27
Nombre de suffrage nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	14

ont obtenu :

- Liste conduite par Monsieur Richard JACQUET = 24 voix
- Liste conduite par Monsieur Victor LEMOINE = 3 voix

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

- 1er adjoint : Cédric VIGUERARD, délégation : CADRE DE VIE
- 2ème adjoint : Anne-Sophie DE BESSES, délégation : DEVELOPPEMENT DURABLE ET PROMOTION DE LA SANTÉ
- 3ème adjoint : Albert NANIYOUA, délégation : SOLIDARITÉS
- 4ème adjoint : Carole HERVAGAUT, délégation : CULTURE / PATRIMOINE ET VIE LOCALE
- 5ème adjoint : Pascal MARIE, délégation : ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 6ème adjoint : Marie-Claude LAURET, délégation : ENFANCE / JEUNESSE
- 7ème adjoint : Daniel BREINER, délégation : SÉNIORS
- 8ème adjoint : Karine BOTTE, délégation : ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE ET TOURISTIQUE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.



Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET

